

Alain Rineau, commissaire enquêteur

PROCÈS-VERBAL D'ENQUÊTE PUBLIQUE

remis lors de la réunion du 14 mars 2014 au bureau de la Société Energieteam 11 avenue de la Vertonne à Vertou (44120)

à

Madame Gauthier responsable du suivi du projet de parc éolien présenté par la Société Energieteam, agissant pour le compte de « La Ferme Éolienne de La Saugère », sur le territoire des communes de La Rouxière et de Maumusson.

Madame,

En application des dispositions de l'arrêté de M. le Préfet de la Loire-Atlantique 2014/ICPE/006 et des dispositions de l'article R123-18 du Code de l'Environnement, j'ai l'honneur de vous communiquer les observations du public que j'ai recueillies pendant l'enquête qui s'est déroulée du 6 février au 8 mars 2014 inclus, enquête portant sur la demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien sur le territoire des communes de La Rouxière et de Maumusson, présentée par la SASU « Ferme Éolienne de La Saugère » dont le siège social est situé 233 rue du Faubourg Saint-Martin 75010 Paris.

1°) LA PARTICIPATION DU PUBLIC ET LE RELEVÉ DES OBSERVATIONS

-Jeudi 6 février 2014, ouverture de l'enquête et 1^{ère} permanence de 9h00 à 12h00 en mairie de La Rouxière :

J'ai reçu pendant cette permanence quatre personnes au cours de trois entretiens.

-M. Fourmy, Le Château à La Rouxière, se dit « favorable au projet de parc éolien, à la production d'électricité au moyen du vent qui est un procédé naturel et écologique ».

-M. Christian Collas, La Foie à Jans 44170, écrit qu'il est inquiet de l'invasion éolienne dans sa commune de Jans et alentour, qu'il « monte un dossier d'opposition en consultant les projets du 44 », qu'il dépose un courrier accompagné de pièces jointes, qu'il a « demandé et obtenu ce jour copie du cheminement des câbles HT vers le poste de Freigné. »

Dans le courrier qu'il m'a remis lors de notre entretien, courrier annexé au registre, M. Collas remet en cause la pertinence de la production d'électricité au moyen de l'énergie éolienne du fait que « En France les 982 parcs avec 4000 éoliennes et une puissance installée de 8000 MW ne produisent que 2 ou 3% de la production électrique nationale (...). », et que



« Bientôt l'Europe va imposer la suppression des subventions éoliennes et comme en Allemagne qui met 75000 actionnaires en faillite, en France les Parcs ne seront plus rentables et mis à l'arrêt avant démontage comme les 10 éoliennes de Miquelon ».

Outre un certain nombre de précisions d'ordre privé, M. Collas fait part de ses commentaires portant sur divers parcs éoliens, installés, en chantier ou en projet. J'ai retenu du courrier de M. Collas son appréciation sur la production d'électricité d'origine éolienne et aussi ses observations sur les sujets suivants qui concernent ou peuvent concerner directement le projet de parc éolien de La Saugère : son incertitude à propos du cheminement du réseau électrique depuis le parc éolien jusqu'au poste-source, « un cheminement qui sera définitif après étude de ERDF » ; sa proposition au sujet du périmètre des 500 mètres (il s'agit de la distance séparant l'éolienne des habitations les plus proches) qu'il souhaiterait voir élargi pour des raisons de sécurité et au sujet de la distance séparant l'éolienne de la voie de circulation qu'il souhaiterait égale à la hauteur de l'éolienne. Il évoque aussi le danger d'incendie d'une éolienne qui contient des lubrifiants. Il écrit qu'il serait regrettable que ces machines (le parc éolien) soient en covisibilité avec l'Abbaye de Saint-Florent-le-Vieil « et autres Monuments du Bord de Loire ».

Il estime que « À force de participer aux enquêtes publiques » et d'apporter ses critiques, les « promoteurs » ont amélioré la qualité des informations « dans leurs documents présentés au public ». Il conclut que l'utilisation des énergies marines prouvera « l'inutilité de l'éolien ».

Pour illustrer son propos M. Collas a joint 10 pages constituées d'articles, photos et schémas : une page intitulée « Parc éolien de St Nazaire avec 80 machines de 176 mètres » ; une page comportant deux photos avec la mention « Câbles haute tension 20000 volts (...) Sion-les-Mines 2012 » ; la photocopie d'un article de journal intitulée « Éoliennes arrêtées, Miquelon revient au fuel » ; la photo d'un jeune aigle tué par une éolienne au Danemark ; un article intitulé : « En Allemagne, une faillite menace 75000 petits épargnants » ; une carte intitulée : « Loire-Atlantique, situation des parcs et projets éoliens et des zones de développement de l'éolien (ZDE) approuvées » ; un article intitulé : « Le Commissariat à la stratégie remet en cause le soutien aux énergies renouvelables » ; une page concernant le « Projet de parc éolien des Quatre Seigneurs » ; une page constituée de deux photos présentant, pour l'une, l'incendie d'une éolienne (ce document ne comporte aucune mention de lieu ni de date) et, pour l'autre, des travaux de terrassement avec la légende « Parc éolien de Issé-Beaumont (...) » ; une page intitulée « Production d'électricité par filière ».

-M. et Mme Marcel Rolland qui m'ont dit habiter Belligné sont venus consulter le dossier, ce que Mme Rolland a consigné sur le registre.

-Samedi 15 février 2014, permanence en mairie de Maumusson de 9h00 à 12h00 :

J'ai constaté au début de la permanence qu'un courrier m'était adressé, courrier que j'ai joint au registre. Dans ce courrier, M. Christian Collas, La Foie à Jans, se plaint d'avoir dû attendre son tour pour consulter les documents soumis à l'enquête pendant ma permanence du 6 février, il dit que les documents n'étaient pas dans leur ensemble à la disposition du

public dans la salle de permanence...Il ajoute une page concernant les obligations du commissaire enquêteur et encadre un passage relatif aux commodités offertes au public : nombre de dossiers à prévoir compte-tenu de l'affluence attendue, place pour consulter le dossier, étaler les plans, possibilité de photocopie... Il joint le texte d'un courriel adressé le 6 février à la mairie de La Rouxière dans lequel il écrit : « Je vis à Jans où un projet éolien va voir le jour et je participe à toutes les enquêtes publiques pour nous opposer à cette invasion locale à notre secteur fragile en zone humide... » ; et dans lequel il écrit aussi ne pas avoir pu consulter les documents et avoir été contraint d'abrégé son « intervention ».

Après avoir pris connaissance de ce courrier j'ai reçu successivement deux personnes pendant cette permanence :

-M. Collas, auteur du courrier que je viens de mentionner, qui a consulté le dossier, photographié une partie du plan au 1/1000^{ème} relative à l'emplacement de l'éolienne E1 (partie d'une planche au format A0) et une page du dossier ; il a rédigé un texte sur le registre : « À suivre question sur l'E1 dont les pales vont passer sur la nouvelle voie de circulation qui va être créée et sur les lubrifiants en nacelle avec 360/1800 litres de produit ».

Je précise que l'entretien a duré environ 1h30, que personne d'autre ne s'est présenté avant le départ de M. Collas, ce qui lui a laissé toute latitude pour aborder les sujets du dossier dans leur diversité.

À la fin de l'entretien, M. Collas m'a fait remarquer, mais cette observation n'est pas écrite, que l'extrait du conseil municipal du 13 janvier 2014 reproduit dans le bulletin municipal « Flash Info La Rouxière février 2014 » indiquait que les horaires des permanences pouvaient être modifiés.

Précision du commissaire enquêteur : l'arrêté préfectoral n'ayant été pris qu'ultérieurement, le 15 janvier, cette précision a été apportée par précaution lors du conseil du 13 janvier et figure dans le compte-rendu de la réunion du conseil ; et je note que les heures et dates des permanences à La Rouxière sont clairement indiquées en première page du dit bulletin et sont conformes au calendrier figurant dans l'avis d'ouverture d'enquête publique.

-M. Gilles Bourget, de Belligné, a consulté le dossier et a écrit sur le registre : « Je suis favorable au développement de ce projet. Je constate que ce projet est porteur de retombées fiscales et que les effets négatifs sur l'environnement sont nuls. Projet sérieux ».

-Vendredi 21 février 2014, permanence en mairie de La Rouxière de 9h00 à 12h00 :

Pendant cette permanence j'ai reçu successivement deux personnes :

-M. Robert Bidon qui demeure à Anetz précise qu'il est originaire de La Rouxière ; il écrit : « Je suis venu voir le dossier des éoliennes, pour leur implantation, et voir également les aspects acoustiques...ondes électromagnétiques, etc. rien de particulier à signaler » ;

-M. Emmanuel Jouan, demeurant à La Rouxière, est venu se renseigner sur le dossier et il écrit : « Je pense que ce devrait être très bien pour la région ».

J'ai pris connaissance ce même jour de deux courriers qui m'étaient adressés en mairie de La Rouxière : un courrier de M. Christian Collas, La Foie à Jans, et un courrier de M. Gabriel Bourrier, Melvieu, 12400 Saint-Affrique.

-Le courrier de M. Collas est constitué d'abord d'une lettre qui contient quelques observations concernant le projet du parc éolien : les pales de l'éolienne E1 survolent le chemin d'accès à l'éolienne qui constitue une nouvelle voie qui attirera les visiteurs et marcheurs ; la quantité d'isolant inflammable (360 à 1800 litres) est « un des premiers risques de fonctionnement pour la pollution et l'incendie (...) » ; l'étude de dangers présente un inventaire des accidents limité seulement à la France ; les éoliennes sont en covisibilité avec l'Abbaye de Saint-Florent-le-Vieil ; j'ai relevé aussi qu'il classe l'énergie éolienne dans la catégorie dite des « énergies grises avec un bilan carbone catastrophique » et qu'elle représente « une fausse solution ». Il estime qu'il vaudrait mieux investir dans l'isolation des maisons pour réduire la consommation électrique.

Au sujet du dossier, M. Collas a aussi écrit que : « Les documents mis à la disposition du public sont de plus en plus complets, de quoi noyer l'information... »...et plus loin : « Rien à dire sur l'étude de la Faune et de la Flore trop complète... » avant d'émettre une réserve sur le suivi de la mortalité des oiseaux.

Cette lettre est accompagnée de 20 pages de pièces jointes pour appuyer ses dires à partir d'exemples puisés dans des articles de presse et des copies de pages d'internet une page de dessins intitulée « Les éoliennes, c'est :...les infrasons...les problèmes de santé (...) » ; une page concernant un projet de parc éolien de la Ville de Lausanne ; une page intitulée « Les dangereuses nuisances éoliennes continuent » ; une page intitulée « Antheny (08). Une éolienne prend feu » ; une page intitulée « Accident mortel sur une éolienne : 2 mécaniciens perdent la vie » ; quelques lignes dans un article de journal concernant une éolienne du projet de Jans ; une page intitulée « La France est en cours de massacre par les éoliennes » ; une page constituée de deux photos avec la mention « Parc éolien (...) de Derval-Lusanger nouveaux dépotoirs » ; un texte intitulé « Énergie grise d'une éolienne » (4 pages) ; un texte intitulé « Éoliennes : quel est leur vrai bilan carbone ? » (6 pages), un texte sur « L'électricité renouvelable d'Europe du Nord » (2 pages).

-Le courrier de M. Bourrier est constitué de quatre pages, que je résume ci-après, justifiant son avis très défavorable à la réalisation du parc éolien sur les communes de La Rouxière et Maumusson ; pour appuyer son avis M. Bourrier développe dans sa lettre un argumentaire d'ordre général qui peut s'appliquer à tout projet éolien terrestre.

Il écrit que :

-la production d'électricité d'origine éolienne est aléatoire, intermittente, les éoliennes ne peuvent pas participer à l'équilibre consommation-production puisqu'elles ne peuvent pas être pilotées comme les alternateurs des centrales nucléaires et à charbon ou les alternateurs des centrales hydroélectriques qui peuvent être télécommandés, mis en service ou arrêtés ;

-les éoliennes ne sont pas rentables, elles sont subventionnées et vont coûter aux Français plus de 500 millions en 2014 ; depuis le 1^{er} janvier 2014 EDF vend aux distributeurs 45 à 50 euros les 1000 KW l'électricité qu'elle produit ou achète et doit donc prélever dans les factures d'électricité au minimum 45 euros pour 1000 KW qu'elle a dû acheter aux propriétaires d'éoliennes ;

-elles obligent RTE (Réseau de Transport d'Électricité) à modifier ses lignes à haute tension en « bidirectionnel », à mettre en place de nouveaux transformateurs entre les postes de livraison et les lignes HT, et de nouveaux équipements électroniques de contrôle de charges des réseaux, à mettre en place « des super transfos » à proximité des lignes THT, tous ces travaux et appareils « étant payés par les Français » ;

-les éoliennes modifient les paysages naturels, elles sont de « l'industriel en milieu naturel », « leur hauteur n'est plus proportionnée à la végétation existante » ; elles « saccagent » les efforts accomplis pour la sauvegarde des milieux naturels et de la biodiversité ;

-elles ne suppriment pas la pollution causée par les centrales thermiques, le nombre de centrales thermiques n'ayant pas diminué pendant ces douze dernières années ; et chaque éolienne cause des pollutions pour la fabrication des éléments qui la constituent et l'équipent ;

-le transport des éoliennes et de leurs pales nécessite l'élargissement de plusieurs kilomètres de routes existantes ; leur installation exige la création d'une piste d'accès et d'une aire plane pour leur construction et oblige à abattre des arbres, à empierrier ; à enfouir des câbles électriques depuis les éoliennes jusqu'au poste de livraison sur plusieurs kilomètres de longueur ;

-les éoliennes génèrent des bruits qui ont pour origine le multiplicateur et les « déséquilibres des pales » ; la distance préconisée entre une éolienne et l'habitation la plus proche devrait être portée de 500 mètres à 1500 mètres ; les éoliennes produisent des vibrations qui se transmettent aux fondations puis au sol ; elles présentent un risque de pollution des nappes souterraines « par les eaux ruisselant » le long des mâts peints et le long des fondations ; leurs flashes sont puissants et gênent les personnes proches ; elles perturbent les réceptions des radars et des télévisions avec antennes relais ; leur démantèlement « suscite des inquiétudes chez les propriétaires des terrains (...) si le propriétaire des éoliennes ne remplit pas ses engagements » ;

-elles sont dangereuses : elles peuvent être couchées par le vent, frappées par la foudre, prendre feu et des pales peuvent s'en détacher ou des blocs de glace être projetés par les pales en mouvement ; elles gênent l'intervention des Canadairs en cas d'incendie ;

-« les éoliennes sont dangereuses pour les oiseaux » ;

-elles ne créent pas de nouveaux emplois locaux permanents ; elles entraînent une dévaluation du foncier et de l'immobilier dans les villages où elles sont visibles ; « elles déchirent le tissu social dans les villages entre ceux qui sont favorables aux éoliennes par principe et ceux qui sont opposés aux éoliennes parce qu'ils sont conscients de leurs multiples nuisances » et « elles créent des tensions entre ceux qui tirent profit des éoliennes (locataires

de terrains, communes, propriétaires) et ceux qui en subissent les conséquences financières et autres...Elles impactent la qualité de vie des riverains » ;

-les éoliennes produisent une électricité qui « n'est pas nécessaire aux Français puisque EDF exporte chaque année près de 50 milliards de KWh, donc produits en France mais non consommés par les Français » ; les éoliennes « sont importées et participent donc au déficit commercial de la France » ; et, la France ayant « une dette proche de 1800 milliards (...), implanter des éoliennes coûteuses qui nécessitent des subventions pendant 15 années ne paraît pas acceptable au commencement d'une importante crise financière...etc.) ».

Vendredi 28 février, permanence en mairie de Maumusson de 9h00 à 12h00

Pendant cette permanence j'ai reçu 1 personne, M. Luc Dalaine, du GAEC des Verveines, domicilié à Maumusson est venu consulter le dossier mais n'a pas écrit sur le registre.

Samedi 8 mars, permanence en mairie de la Rouxière de 9h00 à 12h00

Deux personnes se sont présentées pendant cette permanence :

-M. Stéphane Grimaud, domicilié à La Rouxière, qui est venu consulter le dossier et voir précisément l'emplacement prévu des éoliennes ;

-M. Alain Brunelle, maire de la Rouxière, est venu déposer ses observations à titre personnel sur le registre ; je les résume ci-après :

-« il incombe aux élus de prendre des décisions mais aussi de respecter et d'accompagner celles prises par l'État et l'Europe. C'est le cas pour la production d'énergie car nos gouvernements ont décidé d'augmenter significativement la part de l'énergie renouvelable à 20% de la consommation d'énergie dans chaque pays » ;

-s'il est juste de contester ces objectifs individuellement ou en association, « le propre de l'élu est de prendre des décisions d'intérêt collectif qui ont été validées à chaque étape du protocole d'autorisation » ;

-« chaque filière de production énergétique a ses inconvénients » :

.pour les énergies fossiles (pétrole, charbon, gaz), c'est l'émanation de CO2, invisible « mais avec un effet négatif assuré sur la santé et sur l'environnement ;

.pour le nucléaire, « c'est son danger potentiel d'explosion et de retraitement insatisfaisant »,

.pour le photovoltaïque, « c'est son prix de rachat » ;

.pour l'éolien offshore, c'est la gêne pour les pêcheurs et la nécessité de créer des lignes de transport d'une électricité produite loin du consommateur ;

.pour l'éolien, c'est l'impact visuel...-« certes l'éolien a un impact visuel incontestable mais vivant (sens du vent, rotation des pales) comparé à une ligne très haute tension » et les dispositions en alignement ou en grappe limitent cet aspect ;

-l'éolien terrestre a une emprise au sol qui est faible, sa technologie est simple et fiable, « c'est une production locale, maximale l'hiver, consommée sur place ».

M. Brunelle conclut : « Pour toutes ces raisons, je suis personnellement favorable à l'implantation de ce parc éolien ».

2°) BILAN DE LA PARTICIPATION ET DES AVIS DU PUBLIC

J'ai rencontré 10 personnes, dont une personne par deux fois (M. Collas).

J'ai annexé au registre quatre courriers émanant de deux personnes (trois de M. Collas et un de M. Bourrier)

-Avis défavorables exprimés par deux personnes : M. Collas, de Jans, et M. Bourrier de Saint Affrique (Aveyron) sont défavorables au projet, parce que défavorables à l'énergie électrique d'origine éolienne en général.

-Avis favorables : quatre personnes, de La Rouxière et Belligné, ont exprimé par écrit leur avis favorable au projet.

-À noter qu'aucune des personnes de La Rouxière, de Maumusson, et des communes voisines qui se sont exprimées, ne s'est déclarée défavorable au projet.

3°) CLASSEMENT DES OBSERVATIONS DU PUBLIC DÉFAVORABLE AU PROJET

A) Observations relatives au déroulement de l'enquête : ces observations sont énoncées par M. Collas à la suite de sa visite en mairie de La Rouxière qui dit n'avoir eu ni le temps ni l'espace suffisant pour consulter le dossier dont toutes les pièces, selon lui, n'auraient pas été à la disposition du public...mais qui écrit cependant que « les document mis à la disposition du public sont de plus en plus complets » avant d'ajouter : « de quoi noyer l'information ».

Précisions du commissaire enquêteur : ces observations portant notamment sur les conditions d'accueil du public en mairie de la Rouxière, je tiens à vous préciser d'emblée que toutes les pièces constituant le dossier d'enquête étaient à la disposition du public pendant l'enquête publique et que chacun pouvait les consulter dans la salle où j'accueillais le public pendant mes permanences. Quant à la salle des permanences, il s'agit d'un local de plain-pied qui présente l'avantage d'être aisément accessible, à la différence de la salle du conseil située à l'étage. Enfin ce local dispose d'une table aux dimensions suffisantes pour que les plans puissent y être largement déployés ; j'ajoute qu'il s'agit du local où nous avons procédé à une première étude du dossier en présence de M. le Maire et du commissaire-enquêteur suppléant qui m'avait alors indiqué avoir assuré des permanences dans ce même local à l'occasion d'une précédente enquête publique.

B) Observations traduisant une opposition à la production d'électricité d'origine éolienne ; celles-ci sont relevées pour l'essentiel dans le texte de M. Bourrier et, pour quelques-unes, dans les textes de M. Collas que j'ai résumés ci-avant. Dans le relevé qui suit, je mentionne nommément M. Collas pour chacune de ses observations, toutes les autres observations étant extraites de la lettre de M. Bourrier. J'ai rangé l'ensemble de ces observations sous plusieurs rubriques :

-Production :

-la production d'électricité d'origine éolienne est faible (la puissance installée de 8000 MW pour 4000 éoliennes ne produit que 2 ou 3% de la production nationale) –observation de M. Collas- ;

-cette production est aléatoire, intermittente et ne participe pas à l'équilibre production/consommation.

-l'électricité produite par les éoliennes « n'est pas nécessaire aux Français puisque EDF exporte chaque année près de 50 milliards de KWh produits en France mais non consommés par les Français ».

-Coût et conséquences financières :

-les éoliennes ne sont pas rentables, le prix de vente à EDF de l'électricité d'origine éolienne étant approximativement le double du prix de vente de l'électricité vendue par EDF ;

-les éoliennes « sont importées et participent donc au déficit commercial de la France » ;

-les subventions à l'énergie éolienne sont coûteuses et ne sont pas acceptables en période de crise financière ;

-les subventions à l'énergie éolienne seront supprimées et mettront en difficulté les actionnaires, obligeant au démantèlement des parcs éoliens –observation de M. Collas - ;

- le démantèlement des éoliennes suscite des inquiétudes chez les propriétaires de terrains si les propriétaires des éoliennes ne peuvent pas tenir leurs engagements ;

-les biens situés dans les secteurs proches des éoliennes sont dévalués ;

-il vaudrait mieux investir dans l'isolation des maisons plutôt que dans « l'éolien » - observation de M. Collas - ;

-la création de parcs éoliens entraîne des travaux ou la mise en place d'appareils « qui sont payés par les Français » : modification des lignes à Haute Tension, mise en place de nouveaux transformateurs, voire de « super transfos », de nouveaux équipements électroniques de contrôle de charges des réseaux ;

-Pollution :

-les éoliennes « ne suppriment pas la pollution causée par les centrales thermiques qui produisent de l'électricité » puisqu'elles n'ont pas permis la diminution des centrales thermiques depuis 12 ans ;

-elles causent des pollutions générées lors de la fabrication et du transport des éléments qui les constituent et les équipent, et de la fabrication du ciment utilisé pour les fondations ;

-elles présentent un « bilan carbone catastrophique » - observation de M. Collas - ;

-elles « présentent un risque de pollution des nappes souterraines » en raison du ruissellement des eaux de pluie le long des mâts peints...

-Espaces naturels et Environnement :

-les éoliennes modifient les paysages naturels, « leur hauteur n'étant plus proportionnée à la végétation existante » ;

-elles « saccagent » les efforts accomplis pour sauvegarder les milieux naturels et la biodiversité : ZNIEFF, ZPS... ;

-elles nécessitent « l'élargissement de plusieurs kilomètres de routes existantes » pour le transport de certains éléments comme les pales ; elles exigent la création de pistes d'accès et d'aires planes pour leur construction et leur maintenance obligeant à abattre des arbres, à défricher, empiercer... ;

-elles sont dangereuses pour les oiseaux ;

-Dangers :

-projection de blocs de glace depuis les pales ;

-effondrement de l'éolienne, perte de pales sous l'effet du vent ;

-incendie de l'éolienne qui peut être frappée par la foudre ;

-l'éolienne perturbe la réception des radars.

-Nuisances :

-les éoliennes générant du bruit, il est proposé de les implanter à plus de 500 mètres des habitations (700...1500 mètres ?) ;

-elles produisent des vibrations qui se transmettent au sol

-elles perturbent les réceptions des télévisions avec antenne rateau ;

-elles se signalent par des « flashes puissants » qui « gênent les personnes qui leur sont proches » ;

-Climat social :

-les éoliennes divisent les habitants selon qu'ils sont favorables ou non à leur implantation ; et qu'ils en tirent ou non un profit ;

-« elles ne créent pas de nouveaux emplois locaux permanents » ;

-« leurs nuisances font fuir les touristes venus dans les campings, gîtes ruraux proches des éoliennes ».

C) Observations concernant plus particulièrement le parc de La Saugère ; ces observations sont relevées dans les textes de M. Collas :

-Dangers :

-le relevé des accidents dans l'étude de dangers est limité à la France, ce qui est jugé insuffisant ; elle devrait être élargie à l'Europe ;

-les pales de l'éolienne E1 surplombent le chemin d'accès qui sera créé, un chemin qui pourra être emprunté par les promeneurs ;

-les éoliennes devraient être implantées à une distance des voies de circulation égale à leur hauteur ;

-en raison des « risques sanitaires et de projections » la distance de 500mètres entre les éoliennes et les habitations est jugée insuffisante ;

-« les machines de La Saugère sont annoncées avec 360/1800 litres d'isolant inflammable et c'est bien un des premiers risques de fonctionnement pour la pollution et l'incendie ».

-Paysages : le parc éolien sera visible de L'Abbaye de Saint-Florent-le-Vieil.

4°) CLASSEMENT DES OBSERVATIONS DU PUBLIC FAVORABLE AU PROJET DU PARC ÉOLIEN DE LA SAUGÈRE

-Avis favorable exprimé par une appréciation d'ordre général : « Ce devrait être bien pour la région » -observation de M. Jouan.

-Avis favorables motivés par :

.l'apport de nouvelles ressources fiscales –observation de M. Bourget ;

.le respect de la nature et de l'environnement - –observations de M. Bourget et de M. Fourmy ;

.la justification de la production d'électricité d'origine éolienne au regard des objectifs exprimés par l'État et par l'Europe portant la part des énergies renouvelables à hauteur de 20% de la consommation d'énergie – observation de M. Brunelle ;

.le bilan en faveur de l'éolien terrestre sachant que son impact visuel évident peut être limité par la disposition des éoliennes, que son emprise au sol est faible, que sa technologie est simple et fiable, que sa production est « locale » ; sachant que toutes les autres filières de production électrique ont aussi leurs inconvénients : émanation de CO2 pour les énergies fossiles, danger potentiel d'explosion et retraitement insatisfaisant pour le nucléaire, prix de rachat élevé pour le photovoltaïque, gêne causée aux pêcheurs par l'éolien offshore...-observation de M. Brunelle ;

.le projet de parc éolien entre dans le cadre de « décisions d'intérêt collectif qui ont été validées à chaque étape du protocole d'autorisation »-observation de M. Brunelle.

Je vous saurais gré de me communiquer vos réponses ou appréciations sur ces observations du public.

Je joins à ce procès-verbal les photocopies des pages des registres comportant les observations du public et les photocopies des lettres qui m'ont été adressées.

Par ailleurs il est précisé dans l'Avis de l'Autorité environnementale que « la partie de la Vallée de la Loire entre Montjean-sur-Loire et Saint-Florent-le-Vieil fait l'objet d'une proposition du Conseil Régional visant à l'inclure dans le Val de Loire inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO entre Sully-sur-Loire et Chalonnes-sur-Loire et doté d'un plan de gestion qui a été signé par le préfet de la Région Centre le 15 novembre 2012 » et que, « Même si ce

projet se situe à 12 km de la vallée de la Loire, dans un secteur du fleuve qui n'est pas encore labellisé au titre de l'Unesco, il convient d'indiquer que le conseil régional a souhaité que le plan de gestion Val de Loire puisse être appliqué sur le secteur en anticipation et que ce plan préconise un recul minimal des projets éoliens de 15 km de la vallée de la Loire » ; il est aussi écrit que des études sont engagées en vue de classer le site de Saint-Florent-le-Vieil qui inclurait les deux rives de Varades et de Saint-Florent-le-Vieil.

Je souhaiterais que vous me fassiez part de vos observations ou commentaires concernant l'insertion paysagère du parc éolien de La Saugère au regard des indications de l'Autorité environnementale relatives à l'application anticipée du plan de gestion Val de Loire et au projet de classement du site de Saint-Florent-le-Vieil.

Vous disposez d'un délai de quinze jours pour m'adresser un mémoire en réponse.

Veillez agréer, Madame, mes salutations distinguées

Le commissaire enquêteur

Alain Rineau



Notice reçue le 14 mars 2014.

*Adeline Gauthier
- Energie TERT - Gauthier*